

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DAC 802-DDCT** Signature d'un bail civil au bénéfice de la Ville de Paris avec la société Immobilière 3F pour la mise à disposition de la salle Marius Magnien (14e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et L. 2512-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer un bail civil avec la société Immobilière 3F pour la mise à disposition de la salle Marius Magnien (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le bail civil d'une durée de 9 ans joint à la présente délibération pour la mise à disposition de la salle Marius Magnien (14e).

Article 2 : La Ville de Paris assurera le financement des travaux de réhabilitation de la salle Marius Magnien, qui sont à la charge du propriétaire, pour un montant de 790 000 euros. En contrepartie de ce financement, la société Immobilière 3F consentira une franchise de loyer à la Ville d'un montant équivalent sur une durée de neuf années entières et consécutives, à compter de la date de réception des travaux.

Article 3 : La dépense sera imputée en investissement sur le budget des exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**